

Bruxelles, le 5 février 2008

**- À toutes les organisations affiliées à l' EFFAT**

---

**Concerne: la Commission européenne interrogeant les entreprises et les employés à propos de la révision de la directive sur les CEE**

Chers Collègues,

Il a été porté à notre attention que la Commission européenne a commissionné une enquête dans le cadre de l'étude d'impact qu'elle mène pour évaluer les conséquences de toutes modifications éventuelles de la directive sur les CEE.

Le DG EMPL a chargé la société GHK Consulting Ltd d'évaluer "les coûts et les bénéfices découlant des modalités d'application des CEE" et de "calculer l'impact potentiel (coûts et bénéfices) sur les entreprises de certaines propositions de modification de la législation".

GHK est en train de prendre contact avec 80 entreprises et des représentants des employés afin de les interroger par téléphone sur les coûts réels et potentiels, les avantages et les inconvénients liés aux modalités d'application de leur CEE.

La Commission invitera aussi directement les entreprises qui prennent part à cette consultation à une réunion qui se déroulera à Bruxelles dans le courant du printemps et dans laquelle il sera question du rôle des CEE.

En dépit d'une plainte déposée par la CES, cette enquête est en cours de réalisation sans aucune implication directe des syndicats. Aussi, veillez à ce que les membres des CEE susceptibles d'être contactés soient bien conscients de la position de la CES et de l'EFFAT à propos de la révision et qu'ils comprennent que leurs réponses peuvent peser très lourd dans la décision de réviser ou non la directive sur les CEE.

Nous vous demandons également de nous faire savoir si les CEE qui vous concernent sont abordés et de nous transmettre toutes informations utiles à propos des questions posées et des réponses données.

Nous vous remercions de votre coopération sur cette question très importante.

Salutations confraternelles

Simon Cox  
Coordinateur CEE/STN